



Envoyé en préfecture le 08/02/2022
Reçu en préfecture le 08/02/2022
Affiché le
ID : 038-213801368-20220207-1-DE

2022 / 1 /

APPLICATION DES 1607 HEURES ANNUELLES	Conseil municipal du 7 Février 2022
--	--

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN,

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

La loi de transformation de la fonction publique a mis un terme à la dérogation d'obligation aux 1607h annuelles au 1^{er} janvier 2022. Les personnels communaux effectuent obligatoirement 1607 h de travail effectif et ne bénéficient plus de congés supplémentaires.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 8 février 2022

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 8 février 2022



2022 / 2 /

**REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RESTAURATION AUX
PERSONNELS**

Conseil municipal du 7
Février 2022

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEU, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELIOP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN,

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Le remboursement des frais de restauration occasionnés aux personnels lors de journées de formation est arbitré par une délibération de 2010.
Compte tenu de l'ancienneté de cette délibération, les membres du conseil municipal débattent et décident de fixer le montant maximum de remboursement d'un repas à la somme de 15€25 soit à l'identique du montant précédent.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 8 février 2022



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 8 février 2022



2022 / 31

DELEGATION DE SIGNATURE URBANISME

Conseil municipal du 7
Février 2022

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emille CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN,

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Les membres du Conseil municipal autorisent Madame Sonie BERNARD, adjointe à l'urbanisme, à signer l'arrêté favorable de la DP 38 136 2021 10009 déposée par Madame La Maire et son conjoint pour des ouvertures de toit

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 8 février 2022

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 8 février 2022





Mairie de Crachier

2022 / 4 /

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE
DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE**

Conseil municipal du 7
Février 2022

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VERRON, Sorlie BERNARD, Catherine ANDRIEU, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Herve CORNELIOP, Gladys LOISEL, Edlie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphanie VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN,

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Le rapporteur expose :

• CONTEXTE

Aujourd'hui les communes doivent faire face à une augmentation rapide du prix de l'énergie. L'énergie représente ainsi en moyenne de 3 à 5% de leurs charges de fonctionnement. La maîtrise des consommations d'énergie est souvent un sujet difficile à appréhender pour les communes et présentant des marges d'économies vertueuses.

Par ailleurs, les collectivités doivent se montrer exemplaires puisqu'elles seront progressivement soumises à une obligation de travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments (Décret éco-énergie Terraire du 23 juillet 2019).

Le conseil en énergie partagé, ou CEP, est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités. Il consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé engagé à fournir un conseil neutre et objectif. Ce dispositif permet aux collectivités, qui n'ont pas les ressources internes suffisantes, de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et d'agir sur leur patrimoine pour réaliser des économies. Ce conseiller se distingue par sa proximité avec les élus, les services techniques et administratifs et de par sa réactivité.

L'analyse des consommations énergétiques et leur suivi lui permettent de détecter les éventuelles dérives ou erreurs de facturation. Cela permet d'engager des mesures pas ou peu onéreuses (optimisation des conditions tarifaires, mise en œuvre d'une régulation, adaptation des consommations à l'usage...).

Le CEP, en concertation avec les équipes, peut également accompagner la stratégie à long terme et permet de faire des choix judicieux pour l'avenir.

Enfin, le partenariat avec TE38 permet au CEP de déposer les dossiers de Certificats D'Economie d'Énergie au nom de la commune.

Le fonctionnement est formalisé par la conclusion d'une convention de prestation de service entre la CAPJ et la Commune pour une durée de trois ans, la convention actuelle arrivant à échéance le 14 février 2022.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 7 février 2022

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 8 février 2022





2022, 5 /

CENTRES AÉRÉS MAUBEC ET DOMARIN

Conseil municipal du 7
Février 2022

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN,

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Les centres de loisirs des communes de Maubec et Chezenneuve sont ouverts aux enfants Crachierois. A Maubec les périodes d'ouverture seront les suivantes :

- ✓ Vacances de Pâques : du 25 au 29 Avril 2022
- ✓ Vacances d'été : du 7 au 29 Juillet 2022
- ✓ Vacances de Toussaint : du 24 au 28 Octobre 2022
- ✓ Vacances de février 2023 : dates à définir

Alors que la commune de Domarin ne demande pas de dédommagement pour les frais de fonctionnement, la commune de Maubec facture aux communes adhérentes une participation par jour et par enfant accueilli.

Les membres du conseil municipal acceptent d'honorer cette participation à la commune de Maubec et autorisent Madame La Maire à signer la convention.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 7 février 2022



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 8 février 2022





2022 6 /

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Conseil municipal du 7
Février 2022

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN,

Président de séance : Nadine ROY, Maire

La séance débute à 19 heures

Après avoir examiné les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, et considérant l'exactitude, la sincérité et la régularité des comptes de la commune,
Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour 2021 n'appelle ni observation ni réserves de sa part.
Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion relatif au budget communal et charge Madame La Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Vote : 14 pour

Fait à Crachier le 7 Février 2022

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 8 février 2022



2022 / 71

Envoyé en préfecture le 10/02/2022
Reçu en préfecture le 10/02/2022
Affiché le 
ID : 038-213801389-20220207-07-DE

Approbation du compte administratif 2021

Conseil municipal du 7
Février 2022

Membres présents 14/15 : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sophie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET

Absent excusé : Alexandre MARTIN,

Président de séance : Magali BONIN, adjointe

La séance débute à 19 heures

Madame Nadine ROY, Maire, quitte la salle et Madame Magali BONIN, adjointe, préside la séance et propose au vote le compte administratif 2021 du budget communal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal

- ◆ Adopte à l'unanimité, chapitre par chapitre, le compte administratif relatif au budget communal 2021.
- ◆ Charge Madame La maire de toutes les démarches pour la réalisation des présentes
- ◆ Arrête les résultats du compte administratif 2021 et valident la proposition de leur affectation, soit :
 - Excédent de fonctionnement : 88 189,63€ affectés à la section investissement
 - Excédent d'investissement : 83 977,28€ affectés la section investissement

Vote : 14 pour

Fait à Crac'hier le 7 février 2022

Nadine ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Transmis en sous-Préfecture le 8 février 2022

Code INSEE

MAIRIE DE CRACHIER
Commune

2022

8 /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MADINE ROY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 88 189,63 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
VOTES : Contre	0
Pour	14

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement		
A. Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		88 189,63 €
B. Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0,00 €
C. Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		88 189,63 €
(SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D. Solde d'exécution d'investissement		
		559 258,24 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
		0,00 €
Besoin de financement F		
		=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C		
		=G+H 88 189,63 €
1) Affectation en réserves R.1065 en investissement		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		88 189,63 €
2) H Report en fonctionnement R.002 (2)		
		0,00 €
DEFICIT REPORTE D.002 (5)		
		0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par MADINE ROY, Maire, compte tenu de la transmission CRACHIER, le 09/02/2022 et de la publication le 09/02/2022.

A CRACHIER, le 08/02/2022.

Le Maire,
Nadine ROY